

# PREMIERS PAS DANS LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

## Comprendre les enjeux de la recodification et savoir se repérer dans le nouveau Code du travail

Christophe BAUMGARTEN, avocat  
Rachel SPIRE, juriste



CONFERENCE du 25 juin 2008 (9h - 13h)  
A la Maison de l'Avocat et du droit  
11, Rue de l'Indépendance - 93000 BOBIGNY

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**Pour les comités d'entreprise :**

Comité d'Entreprise de la Société .....

Nom et prénom du ou des participant(s) : .....

.....

.....

ou

**Pour les participants individuels :**

Mme, Melle, Mr, (Nom et prénom) .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Fax : .....

Courriel : .....

*Cette conférence est gratuite pour les élus des comités d'entreprise qui ont conclu une convention d'assistance et de conseil avec le cabinet.*

*Pour les autres participants, le tarif de cette conférence assurée par JDS Avocats est de 250 € TTC par participant, et 200 € TTC à partir du 3<sup>ème</sup> participant inscrit par le même comité d'entreprise. L'inscription ne devient définitive qu'à réception du règlement par chèque.*

**Le nombre de participants étant limité, nous vous conseillons de réserver au plus tôt votre place en nous faxant ce formulaire d'inscription au 01.48.96.13.27, ou en nous l'adressant à : Cabinet JDS Avocats – 17, rue de l'Indépendance – 93000 BOBIGNY.**

# PREMIERS PAS DANS LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

conférence  
formation

Christophe BAUMGARTEN, Avocat.  
Rachel SPIRE, juriste.

**Comprendre les enjeux de la recodification  
Et savoir se repérer dans le Nouveau Code du Travail.**

Le Nouveau Code du Travail est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008.  
Les Pouvoirs Publics ont prétendu que la recodification était faite à droit constant. De nombreuses voix se sont élevées pour critiquer la méthode employée et l'absence de concertation.  
Beaucoup ont soutenu que le Nouveau Code remettait en cause des acquis antérieurs, que la lecture du Nouveau Code était rendue plus complexe.  
Il est certain que salariés, représentants du personnel, conseillers Prud'hommes ont perdu leurs repères.

Cette matinée de formation  
est destinée à :

**Analyser les conséquences  
de la recodification :  
les risques  
et les opportunités.**

Les Droits des salariés sont-ils  
remis en cause ?  
Qu'y a t il de modifié par rapport  
à l'ancien Code ?  
Quelles sont les incidences  
des déclassements, déplacements  
et suppressions de certains  
articles ?

**Comprendre la logique  
du Nouveau Code  
et comment s'y repérer.**

Peut -on parler de simplification ?  
Comment est organisé le Nouveau  
Code du Travail ?  
Où trouver dans le Nouveau Code  
les dispositions les plus utilisées  
jusqu'à présent ?  
De quels outils dispose-t-on pour  
établir des équivalences entre  
le nouveau et l'ancien Code  
(éditeurs, logiciels...) ?

**JDS**  
Avocats

**Département formation**

Cabinet JDS Avocats  
17, Rue de l'Indépendance  
93000 BOBIGNY  
cabinet@jdsavocats.com  
Tél. : 01 48 96 14 48

**mercredi 25 juin 2008**

**de 9 heures à 13 heures**

À la Maison de l'Avocat 11, Rue de l'Indépendance - 93000 BOBIGNY

Les conditions d'inscription sont consultables sur notre site : [www.jdsavocats.com](http://www.jdsavocats.com)  
ou en appelant au 01 48 96 14 48